

## Point sur les derniers échanges FNP - Ministère de la Transition Écologique

**Le Président de la FNP M. Claude Roustan et le Directeur Général M. Hamid Oumoussa se sont entretenus le 1<sup>er</sup> avril dernier avec la Secrétaire d'État à la Biodiversité Mme Bérandère Abba, autour de quatre points d'actualité :**

### **1. Extension des mesures de confinement**

La FNP a abordé le droit de pratiquer la pêche de loisir dans une limite de 10 km autour du domicile, mais également la possibilité pour les structures associatives de la pêche de poursuivre, via leurs bénévoles et salariés, leurs missions d'intérêt général.

- Mme Abba a indiqué la **préparation en cours d'une circulaire en ce sens.**
- La FNP regrette cependant que sa demande d'extension de la limite de déplacement à un rayon supérieur à 10 km ne soit pas entendue.

### **2. Loi Climat**

La FNP a amplement **remercié l'intense mobilisation des équipes du Ministère**, concernant notamment l'ensemble des projets d'amendements mettant en péril le milieu naturel aquatique.

Au cœur des discussions : les propositions d'amendements visant à poursuivre la création d'un statut de protection absolue des moulins, au mépris de la continuité écologique.

- M. Roustan a rappelé l'étendue de l'équipement du réseau hydrographique français en termes d'ouvrages de toute nature, particulièrement hydroélectriques. Le potentiel de développement de l'hydroélectricité étant épuisé, **les atteintes aux cours d'eau seraient intolérables et irréversibles.**
- Le Président de la FNP a également attiré l'attention du Ministère sur une série de propositions d'amendements portant directement atteinte aux intérêts de la pêche associative, ou aux milieux naturels aquatiques. **Ces textes, sans rapport avec le projet de loi sur le climat, ont bien évidemment été mis de côté.**

### 3. Attaques de groupuscules antispécistes contre la pêche

M. Roustan a rappelé les attaques dont la pêche associative est la cible depuis plusieurs années, en particulier les récents vœux adoptés par la municipalité de Paris et l'agglomération de Grenoble, demandant une réglementation plus stricte de la pêche, par le biais notamment de l'interdiction de la technique du vif.

- Les **deux projets d'amendements** déposés par La France Insoumise, dans le cadre du projet de loi sur le climat, visant à réglementer les alevinages à but halieutique et la pêche au vif ont été **reconnus totalement hors sujet et déclarés écartés**.

La FNPF a cependant rappelé à Mme Abba que la pêche de loisir étant **une activité légale**, nous sollicitons **le soutien des pouvoirs publics** pour la défendre.

### 4. Convention éducation nationale

Une convention, établie en 2015 avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, officialise l'intervention des structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) en milieux scolaires pour l'éducation à l'environnement.

- Un texte de renouvellement de cette convention a été établi. La Secrétaire d'État et la FNPF prévoient une signature dès que les conditions sanitaires permettront un déplacement dans les locaux du Ministère.

« Depuis 2007, [la Fédération Nationale de la pêche en France](#), avec ses 3 700 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »

#### Ensemble respectons scrupuleusement les consignes de santé publique.

